FONDS **OBLIGATIONS CANADIENNES** FMOQ

Aperçu du Fonds au 27 mars 2017



Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds obligations canadiennes FMOQ que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire du prospectus simplifié dans le site Internet www.fondsfmoq.com ou dans le site www.sedar.com, ou en communiquant avec le gestionnaire des Fonds FMOQ au 514 868-2081 ou, sans frais, au 1 888 542-8597 ou, à l'adresse de courriel info@fondsfmoq.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

Date de création du Fonds : Valeur totale au 24 février 2017 :		9 mars 2001	
		308 596 000 \$	
Ratio des frais de gestion (RFG) :		1,09 %	
Gestionnaire du Fonds :	Soci	été de gérance des Fonds FMOQ inc.	
Gestionnaire de portefeuil	le :	Gestion d'actifs CIBC inc.	
Distributions :		Trimestrielles (revenus nets)	
		Annuelles (gain net en capital)	
Placement minimal :		500 \$ (initial) – 100 \$ (additionne	
		50 \$ (prélèvement automatique)	

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le portefeuille de ce Fonds est composé de titres à revenu fixe à court, moyen et long terme émis ou garantis par le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux, les corporations municipales et scolaires ainsi que par des sociétés canadiennes. Les informations suivantes donnent un aperçu des placements du Fonds au 24 février 2017. Ces placements changeront au fil du temps.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS AU 24 FÉVRIER 2017

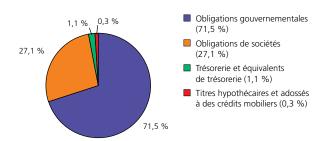
		%
_1	Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,950 %, 2019-06-15	1,8
2	Fiducie du Canada pour l'habitation, 4,100 %, 2018-12-15	1,8
3	Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,800 %, 2021-06-15	1,6
4	Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,000 %, 2019-12-15	1,5
5	Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,350 %, 2018-12-15	1,5
6	Gouvernement du Canada, 2,750 %, 2048-12-01	1,4
7	Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,350 %, 2020-12-15	1,2
8	Province de l'Ontario, 6,500 %, 2029-03-08	1,2
9	Gouvernement du Canada, 3,750 %, 2019-06-01	1,2
10	Province de l'Ontario, 5,600 %, 2035-06-02	1,1

Les 10 principaux placements représentent 14,3 % du Fonds.

Nombre total de placements : 486

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL ? (SUITE) ■

RÉPARTITION DES PLACEMENTS AU 24 FÉVRIER 2017



QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS ?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatiles varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatiles varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Le gestionnaire du Fonds estime que la volatilité de ce Fonds est faible.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

FAIBLE À MOYEN MOYEN À ÉLEVÉ

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique Risques dans le prospectus simplifié du Fonds.

AUCUNE GARANTIE

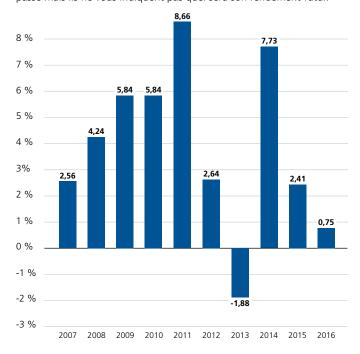
Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS ?

Cette section vous indique le rendement annuel du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction des frais. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

RENDEMENTS ANNUELS

Ce graphique indique le rendement annuel du Fonds chacune des 10 dernières années. La valeur du Fonds a diminué pendant une de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce Fonds dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



MEILLEUR ET PIRE RENDEMENT SUR TROIS MOIS

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement du Fonds sur trois mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Meilleur rendement	Pire rendement
Rendement	6,66 %	-3,66 %
3 mois terminés	le 30 janvier 2015	le 31 décembre 2016
Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds au début de cette période	votre placement aurait augmenté à 1 067 \$.	votre placement aurait chuté à 963 \$.

RENDEMENT MOYEN

Au cours des 10 dernières années, le Fonds a généré un rendement annuel composé de 3,86 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 461 \$.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un placement à moyen terme;
- désirent recevoir un revenu d'intérêt régulier;
- désirent ajouter un volet de titres à revenu fixe à leur portefeuille.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL? ■

Les informations qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du Fonds obligations canadiennes FMOQ. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

- 1. Frais d'acquisition: Aucuns si acquis par l'entremise du placeur principal, la société Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. Par contre, des frais pourraient être exigés lorsque des parts sont acquises par l'entremise d'un autre courtier.
- 2. Frais du Fonds: Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds. Au 31 décembre 2016, les frais du Fonds s'élevaient à 1,09 % de sa valeur, ce qui correspond à 10,90 \$ par année sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du Fonds. Le gestionnaire du Fonds a renoncé à une partie de ses frais de gestion. N'eût-été de cette renonciation, le RFG aurait été plus élevé.	1,09 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du Fonds.	0,00 %
Frais du Fonds	1,09 %

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL ? (SUITE)

3. Commissions de suivi : Aucune

4. Autres frais:

- Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendrez ou échangerez des parts du Fonds.
 - Frais de substitution et de rachat : Aucuns si la substitution ou le rachat sont faits par l'entremise du placeur principal, la société Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. Par contre, des frais pourraient être exigés si la substitution ou le rachat sont faits par l'entremise d'un autre courtier.
 - Frais d'administration : Vous pourriez avoir à payer des frais d'administration variant de 150 \$ à 250 \$, qui s'appliquent au transfert total ou partiel d'un régime fiscal enregistré ou d'autres transferts directs vers une autre institution financière.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE ? ■

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS



Vous pouvez obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds :

- dans le site Internet www.fondsfmoq.com ou dans le site www.sedar.com : ou
- en communiquant avec le gestionnaire des Fonds FMOQ au 514 868-2081 ou, sans frais, au 1 888 542-8597 ; ou
- en écrivant au gestionnaire des Fonds FMOQ au 3500, boulevard De Maisonneuve Ouest, bureau 1900 Westmount (Québec) H3Z 3C1 ou à l'adresse de courriel : info@fondsfmoq.com.

Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée « Comprendre les organismes de placement collectif », accessible dans le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca

